

L'UNSA reçue sur la réforme

Reçue par les Cabinets des ministres Lagarde et Wauquiez, l'UNSA a réaffirmé ses priorités pour que la réforme assure plus d'égalité d'accès à la formation pour tous les publics qui ont le plus besoin de qualification. Pour cela, l'UNSA préconise la négociation du plan de formation dans l'entreprise, un compte formation pour favoriser l'initiative des salariés dans le développement de leurs compétences et un accompagnement assuré par des OPCA plus efficaces. Enfin, un pilotage régional des politiques de formation et une évaluation régulière doivent assurer plus d'opérationnalité et de qualité dans les réponses aux besoins sociaux et économiques.

GPEC dans les PME

Le rapport de l'IGAS (septembre 2008) fait le point, sur « les actions incitatives de l'Etat auprès des PME pour le développement de la gestion des ressources humaines ». L'évaluation effectuée par la mission intervient trois ans après la refonte de la politique contractuelle de l'Etat. Afin de développer une gestion anticipatrice des évolutions des métiers et accroître l'impact de cette politique, le rapport émet un certain nombre de recommandations. La structuration du dialogue social constitue la clé de la démarche d'incitation à la modification des pratiques de GRH, et ce, quelle que soit la posture d'entrée (branche, filière et territoire).



L'**E**dito

Qualité et cohérence de l'offre de certification

En créant la Commission nationale de la certification professionnelle, la loi de janvier 2002 lui a confié la mission de mettre de la cohérence dans un enchevêtrement pléthorique de diplômes et de titres illisibles pour les non initiés. Outil de cette cohérence, le Répertoire national des certifications professionnelles est établi et actualisé par la dite Commission.

Après plus de six années, qu'en est-il de ce chantier ? Le Répertoire est constitué et regroupe l'essentiel des certifications professionnelles. Ce travail laborieux a nécessité l'engagement de tous les membres de la Commission dont l'UNSA.

Le Répertoire n'est pas un simple listing des certifications recensées. Chaque diplôme, titre ou certificat de qualification est inscrit au Répertoire accompagné d'une fiche précisant le lien entre la certification et les besoins de qualification et d'emploi. Pour les utilisateurs, ces informations contribuent à rendre plus accessible la certification et les compétences qu'elle valide. Face à la traditionnelle adéquation formation-certification, un nouveau paradigme émerge : certification-emploi, plus ouvert à la diversité des formes d'apprentissage et des modes de certification. Toutes les certifications du Répertoire sont accessibles par la VAE.

La dialectique qui s'est instituée entre la Commission et les producteurs publics ou privés de certifications dans l'élaboration du répertoire, a permis une plus grande pertinence de l'offre ainsi qu'une amélioration de l'ingénierie de formation. Constituant à posteriori le cadre national des certifications dont l'Union européenne recommande aujourd'hui l'élaboration par chaque Etat membre, le Répertoire participe à une correspondance européenne dans les compétences acquises favorisant ainsi les mobilités.

Quels que soient les progrès accomplis ces dernières années, la mise en cohérence des certifications n'est pas aboutie. Loin des sirènes qui demandent l'extension aux certificateurs privés ou paritaires du droit d'inscription directe réservé aujourd'hui à certains ministères, nous préconisons au contraire, comme le rapport Besson, l'élargissement et le renforcement des compétences d'instruction de la CNCP.

Jean-Claude Tricoche
Secrétaire national

Page 2 • Les chantiers de la CNCP • Le CNFPTLV en Région Centre
Page 3 • L'apprentissage en chiffres • L'orientation scolaire et professionnelle • L'arrosé arroseur Page 4 • La réforme vue par la Cour • Information en Région Centre • Accord formation à la SNCF

Le chantier de la certification

Amélioration de l'accès au Répertoire national des certifications professionnelles, nomenclature des certifications, lien avec le niveau européen constituent les axes d'action de la CNCP

Créée en 2002, avec la loi de modernisation sociale, la Commission nationale des certifications professionnelles a pour mission première d'établir et de tenir à jour le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Par ailleurs, la CNCP doit veiller au renouvellement et à l'adaptation des titres et diplômes et à l'évolution des qualifications. Ses diverses attributions la conduisent à informer sur les correspondances entre les différentes certifications existantes. Enfin, elle doit produire une nouvelle nomenclature des niveaux de certification.

■ **Le Répertoire enregistre des certifications « de droit »** qui concernent les diplômes habilités des universités ou créés par les ministères certificateurs. Les certifications « sur demande » sont issues d'organismes publics et privés, de ministères qui n'ont pas de commission consultative paritaire. Pour ces certifications, le rôle de la CNCP est d'émettre un avis à la suite d'une procédure d'évaluation. De l'automne 2003 à l'été 2008, la Commission a examiné plus de 1600 dossiers de demande d'enregistrement. Environ 1300 ont reçu une propo-

sition d'avis favorable, 200 défavorables et 100 d'ajournements. A ce jour, près de 200 nouvelles demandes sont en instance.

TROP DE CERTIFICATIONS ?

■ **Aussi, et ce depuis plusieurs années, la CNCP a développé** un partenariat avec l'ANPE qui s'est traduit, non seulement par l'attribution d'un code ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) mais aussi par la signature d'une convention. L'objectif de celle-ci est d'offrir aux internautes un accès plus efficace à l'information. Cette démarche a permis de décupler le trafic Internet généré entre les partenaires. Par ailleurs, une convention tripartite entre la CNCP-PRAO (Pôle Rhône Alpes de l'Orientation) permet une consultation globale qui va du métier à la formation, en passant par la certification avec une déclinaison territoriale.

■ **L'une des missions confiées à la CNCP** concerne l'élaboration d'une nomenclature des certifications. Depuis 1969, une nomenclature interministérielle en 5 niveaux constitue la référence officielle pour le positionnement des certifications. Celle-ci pose un certain nombre de problèmes du fait de pratiques différentes selon les certificateurs. Ceci nuit à la cohérence globale du RNCP, mais aussi à la valeur et à la reconnaissance des certifications. Profitant de la recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, qui incite les Etats membres à « utiliser le CEC (Cadre européen des certifications) comme un outil de référence pour comparer les niveaux de certifications » d'ici 2010, la CNCP a mis en place un groupe de travail. Y participent la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), le CEREQ, l'INSEE et la DARES. Il a pour objet une recherche de méthodologie commune à l'ensemble des certificateurs en vue d'une traduction de la nomenclature. Le CEC positionne les certifications relevant des 3 grades (licence, master doctorat) sur les niveaux 6,7 et 8 du CEC. Les travaux réalisés dans le cadre du projet européen Leonardo « EQFnet Testing » conduit avec sept pays, sous le pilotage de la CNCP servent de support aux débats et réflexions menés dans le groupe de travail. **CS**

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie tient plénière en Région Centre

Le 22 octobre, le CNFPTLV s'est réuni dans la ville d'Orléans. Le Président de la Région Centre, François BONNEAU, nous a présenté sa politique en matière de formation professionnelle. La Région nous a également présenté un plan « Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes » expérimental, en lien avec deux régions, l'Alsace et le Nord Pas de Calais. Les travaux du Conseil ont débuté en faisant un point sur l'activité de ses commissions. La commission des comptes a présenté pour validation son étude sur « une première approche du financement et des effectifs de l'apprentissage en France » ainsi que l'avancée de ses travaux relatifs aux tableaux de bord des PRDF. La commission de l'évaluation a quant à elle soumis le calendrier et la méthodologie de sa prochaine étude qui concernera « L'évolution des différentes voies de qualification professionnelle des jeunes : effets sur l'accès à la qualification et à l'emploi ». Enfin, le résultat d'une enquête sur « L'état des lieux des CCREFP » a été commenté et validé pour publication.

Des avis sur les projets de textes réglementaires ont été donnés. L'UNSA a voté favorablement pour le décret relatif au financement des écoles de la deuxième chance par le hors quota de la taxe d'apprentissage, ainsi que pour l'exonération des cotisations à la charge des groupements d'employeurs bénéficiaires de l'aide de l'Etat à l'accompagnement personnalisé des jeunes vers l'emploi. Déjà présenté le 27 avril 2007, la création d'un CFA national des arts de la scène à Nancy a été ajournée à la quasi unanimité. Sur proposition de l'UNSA une concertation, inexistante aujourd'hui, doit s'engager avec la Région. Le Conseil a émis un avis favorable au renouvellement de convention entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et la Fédération SYNTEC pour collecter la taxe d'apprentissage, ainsi qu'un avis négatif pour la convention entre ce ministère et un collecteur du même champ. Pour l'UNSA, la multiplication des collecteurs, au vu de la réforme en cours, n'est certainement pas à l'ordre du jour.

Rédaction : Jean-Claude Tricoche, Secrétaire national,
Conseillers nationaux : Françoise Bottin, Jean-Marie Truffat,
Christine Savantré
Retrouver Form Prof sur : www.unsa.org

L'apprentissage en chiffres

Flux financiers, évolution des ressources et des effectifs font l'objet d'un rapport présenté au CNFPTLV

Le Conseil national de la formation tout au long de la vie a fixé comme priorité à sa Commission des comptes d'élaborer un système d'information permettant une vue d'ensemble du financement de l'apprentissage. Le rapport, présenté au Conseil, décrit le schéma des flux financiers en 2006 et les évolutions des ressources et effectifs entre 2004 et 2006 qui tiennent compte des modifications législatives.

■ **Les apprentis** représentent 4,70% des 16-25 ans en 2006 contre 4,53% en 2004 bien que la croissance de cette classe d'âge diminue sur cette période. Relativement stable à 17,5% entre 2000 et 2004, la part de l'apprentissage dans la formation initiale atteint 19% en 2006.

Les apprentis, 407 809 au 31 décembre 2006, se concentrent dans le domaine de la production, 60,9%, contre 38,8% dans les services. L'apprentissage reste une voie de formation majoritairement masculine, 69,5% de garçons mais le taux de féminisation, 30,5%, recouvre de fortes disparités régionales :

Ile de France 37,2%,
Picardie 23,3%.

Enfin, le niveau V reste majoritaire à 57,7%, en diminution de 4% par rapport à 2000 alors que le niveau IV atteint 22,5% et le niveau III 12,3%, en forte augmentation.

■ **Les ressources de l'apprentissage** couvrent à la fois le financement de l'offre de formation (CFA), de la rémunération des apprentis et des aides aux employeurs. Leur montant total augmente de 15,8% entre 2004 et 2006 et s'élève à 6 500 M€. Les trois principaux

contributeurs « finaux » sont les entreprises (3 085 M€, 47%), les Régions (1 686 M€, 26%) et l'Etat (1 212 M€, 18%).

Ces ressources bénéficient en priorité à l'offre de formation (2 444 M€), subventions des Régions, 44% et versements des entreprises, 33% ; aux familles (2 385 M€) et enfin, aux employeurs d'apprentis (1 626 M€) qui bénéficient d'exonérations de cotisations sociales, de crédit d'impôt apprentissage et d'aides des Régions.

La taxe d'apprentissage (TA) ne représente que 18% des ressources de l'apprentissage. Elle passe de 790 M€ en 2004 à 1080 M€ en 2006 dont 673 M€ de concours aux CFA et 407 M€ au fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA).

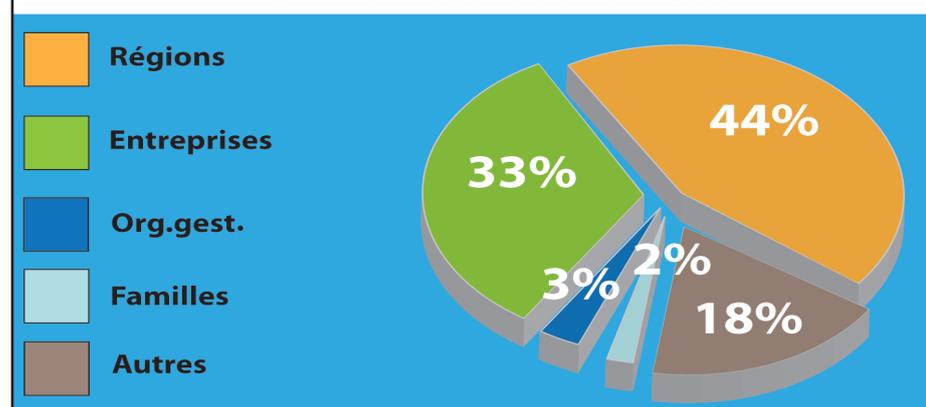
■ **Les centres de formation d'apprentis**, CFA, gérés par les organismes privés accueillent 55 % des apprentis, contre 29,5 % pour les organismes para publics et 15,6% pour les organismes publics. En 2006, les contri-

buteurs « finaux » à leur financement sont les Régions, avec lesquelles ils passent convention,

1 058 M€, dont 968 M€ de subventions de fonctionnement et d'investissement et 90 M€ d'aides aux transport, hébergement et restauration des apprentis. Deuxième contributeur, les entreprises pour 812 M€, dont 673 M€ de dépenses libératoires de TA et 139 M€ de fonds mutualisés de la formation professionnelle et de taxes fiscales. Le complément est apporté par les organismes gestionnaires, 77 M€, les familles, 61 M€ et les autres ressources, 435 M€. **FB**

**LE NIVEAU CAP/BEP
RESTE MAJORITAIRE**

Sources de financement des CFA



Qui pilote l'orientation scolaire et professionnelle ?

Un avis du Conseil Economique, Social et Environnemental intitulé « 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ? », préconise de mieux articuler l'orientation en milieu scolaire et le monde professionnel. Trop de jeunes sortent du système scolaire sans qualification ni diplôme et se trouvent exposés à la précarité. Ainsi, l'avis pose la question de l'orientation comme consubstantielle à une insertion. Le texte recommande de placer le service public de l'AIO auprès des ministres en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur afin de créer des « liens étroits avec le service public de l'emploi ». Sa mission consistera à « définir les grands axes de l'orientation, à animer et à mettre en oeuvre un partenariat fort avec l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux, associatifs, économiques au plan national et à favoriser une logique de concertation et de contractualisation multilatérale au niveau des territoires ». Pour l'UNSA, la question de l'orientation se posant tout au long de la vie, elle ne doit pas être de la responsabilité d'un seul ministère. L'Unsa préconise la création d'un service régional d'orientation permettant de coordonner l'action des différents acteurs au plus près des besoins sociaux et économiques.

L'arrosé arroseur

Exclus de la négociation nationale interprofessionnelle sur la formation pour cause de représentativité non reconnue, les employeurs de l'économie sociale regroupés au sein de l'USGERES ont légitimement protesté. Mais cette protestation aurait plus de force si eux-mêmes invitaient l'UNSA autour de la table d'une négociation qu'ils ont ouverte le 10 septembre dernier avec les cinq confédérations. D'autant plus que ce secteur représente 2 millions de salariés et que l'OPCA, dans lequel siège l'UNSA, gère 160 millions € pour la formation continue.

Information et accompagnement en Région Centre

Le conseil régional a depuis quelques temps créé son « outil régional d'information » par l'intermédiaire du site www.etoile.regioncentre.fr. Ce site est à disposition des particuliers et des professionnels. Il se veut être le site de l'information, de l'orientation, de l'accompagnement, de l'emploi et de la formation en Région Centre. Le but est de permettre au public, par une entrée par profil, d'accéder à une information sur les métiers en lien avec les formations, sur les stages en entreprises et les priorités définies par la Région.

Accord formation à la SNCF

L'accord signé à la SNCF inscrit la formation dans le processus de sécurisation des parcours professionnels et souligne son lien avec la GPEC. Les agents bénéficient d'un DIF de 20 heures par an. La SNCF privilégie les formations préparant une promotion, en portant les droits à 24 heures par an, avec possibilité d'anticipation dans la limite de 6 ans, 10 ans pour une formation de maîtrise, 12 ans de cadre. L'accord prévoit un bilan professionnel pour les agents après 15 ans de travail. L'entreprise leur ouvre un crédit de 300 heures, au titre du DIF, pour leur permettre de réaliser un projet validé par elle. Enfin, la SNCF se fixe comme objectif d'accueillir 3% de son effectif en alternance, en portant une attention particulière aux jeunes des ZUS.

La réforme vue par la Cour

La Cour des comptes fait des recommandations pour la formation professionnelle sur lesquelles « il ne faudra pas transiger »

Au moment où la réforme de la formation se prépare et où le gouvernement réaffirme vouloir légiférer sur ce dossier pour la fin de l'année, la Cour des comptes présente un rapport sur « La formation professionnelle tout au long de la vie ». Au-delà du ton acerbe et de l'aspect polémique de certains jugements, des propositions intéressantes émergent du rapport pour une réforme en profondeur de notre système de formation professionnelle.

LA RÉGION, AVENIR DE LA FORMATION

■ **La Cour préconise de clarifier les modalités** de collecte des fonds de l'apprentissage et de la formation continue et d'en assurer une meilleure répartition.

Une simplification du dispositif de collecte s'avère nécessaire. Un rehaussement des seuils de collecte des OPCA permettrait une réduction de leur nombre et en conséquence une diminution de leurs coûts de fonctionnement. Un prélèvement conjoint de la taxe d'apprentissage et des fonds de la formation professionnelle est également préconisé dans un souci de rationalisation et d'efficacité.

Si ce scénario s'avère impossible, le rapport précise que tout ou partie de ces fonds pourraient être collectés et gérés par les URSSAF.

■ **Selon la Cour, il conviendrait de créer les conditions** d'une stratégie coordonnée en matière de formation tout au long de la vie, en réaffirmant le niveau régional comme lieu pertinent pour la réussite de la formation

professionnelle. Trois types de mesures sont indispensables dans ce cas : la concertation entre tous les acteurs et la définition « d'un programme régional pour la formation tout au long de la vie », une

instance unique réunissant les responsables dans les territoires, lieu de débat et d'évaluation des politiques menées sur le plan local et la création d'un « fonds régional pour la formation tout au long de la vie ». Celui-ci mutualiserait des fonds jusque là dispersés ou servirait à financer des actions qui répondent aux priorités définies sur les territoires.

Au niveau national, le CNPTLV est désigné dans le cadre de l'élargissement de ses compétences pour établir les principes d'utilisation des financements mobilisés sur les « fonds régionaux pour la formation tout au long de la vie ».

■ **Le rapport propose d'améliorer l'adaptation** de l'offre de formation aux besoins des individus et des entreprises. Pour ce faire, il préconise, en matière de formation initiale, une meilleure concertation entre l'Etat et les Régions pour la gestion de la carte des formations des établissements d'enseignement et les CFA, ceci afin d'assurer la complémentarité de ces deux voies de formation, traditionnelle et par apprentissage.

Pour l'UNSA, le rapport de la Cour des comptes n'apporte pas de nouveaux éléments significatifs cependant il a le mérite d'être beaucoup plus précis notamment sur le rôle des régions et la collecte et l'utilisation des fonds. **JMT**



L'UNSA publie ces 10 fiches pour conseiller ses militants et militants investis dans la négociation triennale de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

www.unsa.org



Vous pouvez vous procurer ces fiches sur le site internet de l'UNSA, rubrique Formation tout au long de la vie, onglet publications et documentation.

Dossier réalisé avec la participation de CE Services et ORSEU-Explicite